

LISTE DES PAGES:

01/14	A-00	LISTE DES PAGES
02/14	A-01.1	NOTES ET LÉGENDES
03/14	A-01.2	DEVIS ABRÉGÉ
04/14	A-01.3	DEVIS ABRÉGÉ
05/14	A-01.4	DEVIS ABRÉGÉ
06/14	A-01.5	DEVIS ABRÉGÉ
07/14	A-01.6	LOCALISATION DES TRAVAUX
08/14	A-03.1	PLAN DE CUISINE DÉMOLITION
09/14	A-03.2	PLAN DE CUISINE CONSTRUCTION
10/14	A-04.1	PLAN DE PLAFOND DÉMOLITION
11/14	A-04.2	PLAN DE PLAFOND CONSTRUCTION
12/14	A-05.1	PLAN DES FINIS
13/14	A-06.1	ÉLÉVATIONS CONSTRUCTION
14/14	A-07.1	COUPES ET COMPOSITIONS TYPES

Correctional Service
Canada

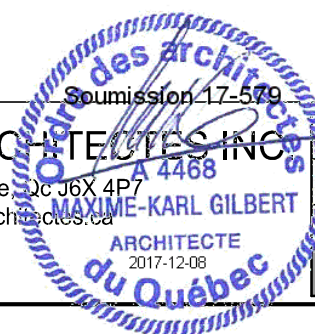
Service correctionnel
Canada



352-2710-D3



BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca



No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUSSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUSSION	M.K.G.

Nom Projet / Project name		Client / Client		No Projet / No		Feuille/Détail / Sheet	
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC		17-579		A-00	
Nom Feuille / Sheet name		Dessiné par: / Drawn by:		Approuvé par: / Approved by:		Date: / Date:	
LISTE DES PAGES		X.O.		M.A.L.		2017-06-20	
							No de Page / Page No
							01 /14

01 LÉGENDE DES RÉFÉRENCES

BULLE TITRE
 NOM DU DÉTAIL ÉCHELLE DU DESSIN
 01 BULLE TITRE Échelle 1:5
 NO DE LA PAGE

BULLE ADDENDA
 88 ADD.8
 NO DE PAGE DE L'ADDENDA
 NO DE L'ADDENDA

NOTE DE CONSTRUCTION
 88
 NO DE LA NOTE

NOTE DE DÉMOLITION
 88
 NO DE LA NOTE

IDENTIFICATION LOCAL
 001
 NO DU LOCAL
 NOM DU LOCAL
 SUPERFICIE DU LOCAL

IDENTIFICATION DES AXES
 AXE
 NO DE L'AXE
 FOND TRAMÉ: AXE EXISTANTE

BULLE ÉLÉVATION
 01 A-01
 NO DE L'ÉLÉVATION
 NO DE LA PAGE DU RENVOI

BULLE DE COUPE
 01 A-01
 NO DU DÉTAIL
 NO DE LA PAGE DU RENVOI

IDENTIFICATION COMPOSITION
 C1
 NO DE LA COMPOSITION

NIVEAU EN PLAN
 10 000
 NIVEAU
 FOND TRAMÉ: NIVEAU EXISTANT
 Plancher
 NOM DU NIVEAU

S.I.C.
 SAUF INDICATION CONTRAIRE
NIVEAU EN COUPE
 10 000
 NIVEAU
 NOM DU NIVEAU
 R-D-C
 FOND TRAMÉ: NIVEAU EXISTANT

02 LÉGENDES GRAPHIQUES

PLAN DE DÉMOLITION / CONSTRUCTION

HORS CONTRAT

CLOISON EXISTANTE

AXE

DÉMOLITION

DIMENSION

- PORTE ET CADRE EXISTANTS

PLAN DE PLAFOND

HORS CONTRAT

PLAFOND DE GYPSE

PLAFOND D'ACIER INOXYDABLE

LUMINAIRE, VOIR ING.

PLAN DE FINIS DE PLANCHERS

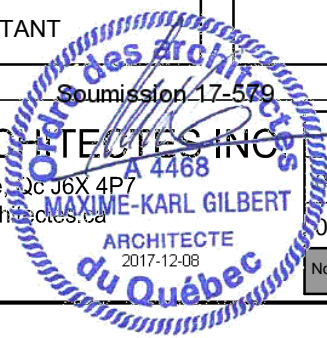
SCELLANT ÉPOXY

03 NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'ARCHITECTE EN CAS D'OMISSION, D'ERREUR OU DE CONTRADICTION SUR LES PLANS ET CE, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- EN TOUT TEMPS, NE JAMAIS PRENDRE DE MESURES À MÊME LE PLAN. VOUS DEVEZ VOUS RÉFÉRER AUX DIMENSIONS INDIQUÉES PAR LES PROFESSIONNELS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉALABLEMENT VALIDER, AVEC LES CONDITIONS EXISTANTES, TOUTES LES DIMENSIONS, LES NIVEAUX ET TOUTE AUTRE INFORMATION INDIQUÉS AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER À TOUS RÈGLEMENTS DU GUIDE D'AMÉNAGEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS FÉDÉRAUX ET AU GUIDE DES CRITÈRES TECHNIQUES DES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS.
- POUR TOUS LES ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ ET DE STRUCTURE, L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS DE L'INGÉNIEUR POUR LE NOMBRE, LES DIMENSIONS ET L'EMPLACEMENT DES PERCEMENTS RELATIFS À LA MÉCANIQUE ET À L'ÉLECTRICITÉ.
- L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER UNE INTÉGRITÉ COUPE-FEU ENTRE LES ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UNE RÉSISTANCE AU FEU.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE RESPECTER L'INTÉGRITÉ COUPE-FEU LORS D'UN PERCEMENT DANS UNE CLOISON OÙ UN ÉLÉMENT AYANT UNE RÉSISTANCE AU FEU.
- TOUTES LES CLOISONS SONT DE TYPE C-1 DALLE À DALLE SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- LES PLANS ET LE DEVIS SONT COMPLÉMENTAIRES LES UNS AUX AUTRES.
- TOUS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LES PLANS ET DEVIS FOURNIS ET SELON LES RÈGLES DE L'ART.
- L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT COORDONNER, AVEC LE PROPRIÉTAIRE, L'EMPLACEMENT ET LE TYPE D'INSTALLATION / PROTECTION TEMPORAIRE DURANT LA DURANT LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LE PROPRIÉTAIRE AFIN DE NE PAS NUIRE AUX OPÉRATIONS DURANT LES TRAVAUX.



BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca



No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUSSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUSSION	M.K.G.

Nom Projet	Project name	Client	Client	No Projet	Feuille/Détail
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC		17-579	A-01.1
Nom Feuille	Sheet name	Dessiné par:	Approuvé par:	Date:	No de Page
NOTES ET LÉGENDES		X.O.	M.A.L.	2017-06-20	02 /14

DEVIS SOMMAIRE:

Classification du projet:

Tous les travaux doivent être réalisés en conformité avec les exigences du Guide d'aménagement des établissements correctionnels fédéraux 2014 et au guide Critères techniques établissements correctionnels 2014. Ces guides ont préséance sur le devis et sur les plans.

Secteur fonctionnel: G2 - Service alimentaire
Niveau sécurité: Établissement moyen
Construction sécuritaire: type 2

Division 0 - Conditions générales supplémentaires

L'entrepreneur ne peut et ne doit en aucun temps baser son prix de soumission sur des produits de remplacement qui n'ont pas été acceptés par l'architecte au moyen d'un addenda émis avant la fin des soumissions. L'entrepreneur pourra avant les 5 derniers jours ouvrables de la clôture de la période de soumission, et seulement durant cette période, présenter ses propositions de produit de remplacement. À cet effet, l'entrepreneur devra fournir un document écrit démontrant que le produit rencontre toutes les exigences du devis ou les surpasse, faute de quoi la proposition sera rejetée. L'architecte se réserve le droit de refuser tout produit et se dégage de toutes responsabilités concernant l'utilisation de produits non spécifiés sans son approbation écrite.

L'entrepreneur émettra une garantie écrite de 2 ans au nom du Maître de l'ouvrage contre tout défaut en matériaux et main-d'œuvre pour l'ensemble des travaux. Voir également les autres garanties requises indiquées plus spécifiquement dans le présent devis.

L'entrepreneur est responsable d'assurer la sécurité des lieux en tout temps.

L'entrepreneur devra valider toutes les dimensions au chantier et en aviser l'architecte de toutes erreurs ou omission.

Section 01 11 00 - Sommaire des travaux

Les travaux faisant l'objet du présent contrat comprennent de façon non-limitative les travaux de réaménagement du projet suivant :

Nom : SCC 550 - Remplacement de lave-vaisselle bâtiment D-3
Adresse : 321 Chemin de l'Aéroport, La Macaza, QC
Nom du propriétaire : SCC

L'entrepreneur devra coordonner toutes ses activités avec celles du Maître de l'ouvrage. Au besoin, prévoir de travailler sur plusieurs quarts de travail. Si requis, l'entrepreneur devra construire des barrières étanches à la poussière dans les diverses zones des travaux afin d'en limiter la propagation et sera responsable du nettoyage quotidien et du nettoyage final des lieux des travaux.

Section 01 32 17 - Échéancier des travaux

La durée des travaux est d'environ 6 semaines suivant l'octroi du contrat.

Section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre

L'entrepreneur fournira pour approbation à l'architecte les dessins d'ateliers et les fiches techniques demandés (une copie électronique en format pdf), ainsi que des échantillons de produits et d'ouvrages selon la liste fournie par l'architecte en plus

spécifiquement indiqué sur les plans, et ce, dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'attribution du contrat.

Section 01 35 15 - Protection de l'environnement, exigences réglementaires

Les feux et le brûlage des déchets sur le chantier ne sont pas permis. Il est interdit d'enfouir des déchets et des matériaux de rebut sur le chantier, d'évacuer des matériaux de rebut ou des matériaux volatils comme les essences minérales et les diluants pour l'huile ou la peinture en les déversant dans des cours d'eau, des égouts pluviaux ou sanitaires.

Se conformer aux exigences du Guide d'aménagement des établissements correctionnels fédéraux 2014, au guide Critères techniques établissements correctionnels 2014, au Code national du bâtiment (CNB) et au code de construction du Québec, chapitre 1, ainsi qu'à toutes autres normes, lois ou règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur à l'endroit des travaux selon leur révision la plus récente. Il est interdit de fumer sur le chantier.

Section 01 35 30 - Santé et sécurité

Se conformer aux lois, codes, normes et règlements en vigueur dont :
1- Le code canadien du travail, partie 2, règlement concernant la sécurité et la santé au travail
2- Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q. 1997 dont le code de sécurité pour les travaux de construction et le règlement sur les établissements industriels et commerciaux.
3- Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q. 1997 avant d'entreprendre tout travail sur le chantier, l'entrepreneur établira par écrit un plan de santé et sécurité propre au chantier, fondé sur une évaluation des risques. Ce plan restera en vigueur jusqu'à la fin des travaux.

Section 01 45 00 - Contrôle de la qualité

Aviser l'architecte et les ingénieurs afin de permettre l'inspection des travaux avant de les recouvrir ou de les dissimuler tels :
Membranes d'étanchéité, membranes auto-adhésives, étanchéités et isolation des murs et des ouvertures, fonds de clouage, fondation, charpente et les travaux électromécaniques. L'architecte pourra demander de découvrir tout ouvrage non-inspecté avant d'avoir été dissimulé.

Le propriétaire se chargera de mandater un laboratoire d'essais et d'inspection pour ce qui a trait à la compaction et à la nature des sols et aux matériaux granulaires, au mélange de béton et sa résistance en compression.

Section 01 51 00 - Services d'utilités temporaires

Prévoir tous les services d'utilités temporaires nécessaires aux travaux tels l'alimentation en eau, en électricité, en éclairage, en télécommunication, en chauffage, en ventilation et en protection incendie. Pour toutes coupures des services existants, avertir le Maître de l'ouvrage 24h à l'avance.

Section 01 56 00 - Ouvrages d'accès et de protection temporaire

Tout les travaux de protections temporaires devront être exécutés selon les directives émises par le propriétaire et son représentant. L'entrepreneur général doit coordonner le tout avec le SCC.

Section 01 74 11 - Nettoyage

Garder le chantier propre et exempt de toute accumulation de débris et de matériaux de rebut. Évacuer les débris et les matériaux de rebus hors du chantier quotidiennement. Prévoir des conteneurs à cet effet.

Assurer un nettoyage final à la satisfaction de l'architecte pour tous les locaux touchés par les travaux ou les activités quotidiennes de l'entrepreneur tels les corridors et les escaliers.

Section 01 77 00 - Achèvement des travaux

Soumettre un document écrit certifiant ce qui suit :
-les travaux sont terminés et ils ont été inspectés et jugés conformes aux exigences des documents contractuels.
-toutes les défaillances et tous les défauts décelés par l'architecte et/ou l'ingénieur ont été corrigés.
-les appareils et les systèmes sont entièrement opérationnels et le personnel du Maître de l'ouvrage a reçu la formation nécessaire.
-les travaux sont terminés et prêts à être soumis à l'inspection finale.

La date d'acceptation de l'achèvement substantiel de l'ouvrage est la date du début de la période du droit de rétention et du délai de garantie. Le paiement final aura lieu lorsque l'architecte jugera que toutes les exigences des documents contractuels seront exécutées.

À moins de stipulation contraire aux conditions générales, une retenue de 10% sera faite sur les paiements jusqu'à l'achèvement substantiel de l'ouvrage, et une retenue de 1% sera faite pour l'année de garantie.

Section 01 78 00 - Documents et éléments à remettre à l'achèvement des travaux

Remettre au Maître de l'ouvrage les items suivants : un dossier de projet contenant les dessins contractuels, les devis, les addendas, les ordres de changement et autres avenants au contrat, les dessins d'ateliers révisés, les fiches techniques, les échantillons, les registres des essais effectués sur place, les certificats d'inspection, ainsi que les certificats délivrés par les fabricants. Remettre également les fiches et manuels d'exploitation et d'entretien (en français), le matériel de remplacement et les pièces de rechanges, les garanties et les cautionnements, ainsi que le certificat d'arpentage final.

Section 02 41 17 - Démolition

Vérifier le relevé des matières désignées dangereuses et prendre les mesures nécessaires pour préserver l'environnement.

Si un matériau ressemblant à de l'amiante appliqué par projection ou à la truelle ou encore à d'autres matières désignées et répertoriées comme dangereuses est découvert pendant l'exécution des travaux, suspendre les travaux, prendre les précautions appropriées et en informer immédiatement l'architecte. Ne pas reprendre les travaux avant d'avoir reçu des directives écrites de l'architecte.

Prendre les mesures nécessaires pour empêcher le déplacement, l'affaissement ou tout autre endommagement des ouvrages adjacents et des parties du bâtiment à conserver. Assurer l'étalement et le contreventement des ouvrages au besoin.

Section 05 50 05 - Mobilier en acier / coin métallique

- .1 Matériaux :
- Profilés et plaques d'acier : conformes à la norme CAN/CSA G40.20/G40.21, nuance 300W.
 - Tuyau d'acier : selon la norme ASTM A53M, de poids standard, fini noir.
 - Acier inoxydable conforme à la norme ASTM A167, nuance 302 ou 304, fini #4, épaisseurs indiquées aux dessins.
 - Matériaux de soudage : conforme à la norme CSA W59-1984
 - Boulons et boulons d'ancrage : conformes à la norme ASTM A307-84.



BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
(T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca



No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUSSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUSSION	M.K.G.

Nom Projet	Project name	Client	Client	No Projet	Feuille/Détail
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC		17-579	A-01.2
Nom Feuille	Sheet name	Dessiné par:	Approuvé par:	Date:	No de Page
DEVIS ABRÉGÉ		X.O.	M.A.L.	2017-06-26	03 /14

- Ancrages au planchers : Manchons d'ancrage à filetage intérieur, en acier inoxydable 303, modèle HDI 1/2 de Hilti Corp.. Boulon de 12,7 mm de diamètre enduit de « Loctite Threadlocker 262 ». Les manchons seront installés à la machine.
- Ancrages aux blocs de béton : Manchons d'ancrage à filetage intérieur, en acier inoxydable 303, modèle HDI 5/8 de Hilti Corp. Boulon de 15,9 mm de diamètre enduit de « Loctite Threadlocker 262 ». Les manchons seront installés à la machine.
- Peinture bitumineuse : conforme à la norme CAN/CGB-1.108.
- Dessus en bois (bancs) : merisier laminé massif verni.
- Plastique laminé massif (comptoirs des guérites) : conforme à la norme CAN3-A172-M79, catégorie SS, de 19mm d'épaisseur, tel que Compact de Formica.
- Crochets carcéraux : modèle B-983 de Bobrick boulonnés dans des trous filetés.

.2 Façonnage :

- Façonner les ouvrages de manière qu'ils soient d'équerre, d'alignement, d'aplomb, aux dimensions précises exigées et de manière que les joints soient serrés et solidement assujettis.
- Sauf indications contraires, façonner les éléments avec de l'acier.
- Assembler les pièces constituantes des ouvrages à l'aide de vis à tête plate fraisées, auto-taraudeuses, indesserrables ou suivant les indications.
- Lorsque cela est possible, ajuster l'ouvrage et l'assembler en atelier, prêts à monter.
- Les soudures apparentes doivent être exécutées en continu et elles doivent être limées ou meulées. Une soudure en continu signifie ici une série de soudures de 25 mm espacées de 100 mm c/c. Les joints ainsi soudés doivent être calfeutrés au gel époxy

.3 Peinture appliquée en atelier :

- Appliquer en atelier une couche de peinture primaire sur toutes les pièces métalliques sauf celles en acier inoxydable, en aluminium ou celles qui doivent être galvanisées ou noyées dans le béton.
- Appliquer en atelier deux (2) couches de peinture de finition sur toutes les pièces métalliques sauf celles en acier inoxydable, en aluminium ou celles qui doivent être galvanisées ou noyées dans le béton.
- Appliquer la peinture primaire telle quelle. L'appliquer sur des surfaces sèches, exemptes de rouille, scories ou graisse. Ne pas l'appliquer à une température inférieure à 7°C.
- Nettoyer les surfaces à souder sur place; ne pas les peindre en atelier.

.4 Revêtement d'isolation

- Les surfaces d'aluminium doivent être revêtues de peinture bitumineuse de manière à être isolées des matériaux suivants :
- les autres métaux, à l'exception de l'acier inoxydable, du zinc et du bronze blanc (en faible superficie);
- le béton, le mortier et les autres matériaux de maçonnerie; le bois.

.5 Autres ouvrages en métal

- Examiner attentivement les dessins pour établir la liste complète des travaux de la présente section.

Examen préalable

Le début des travaux par l'entrepreneur signifie l'acceptation implicite des surfaces de supports et des conditions où elles se trouvent.

Section 07 92 10 - Étanchéité des joints

1. Description des produits

- .1 Mastic d'étanchéité terpolymère polyuréthane époxydique à trois composants polymérisable chimique selon la norme CAN/CGSB-19.24, Usage :

- Joint de dilatation ou de contrôle dans la maçonnerie intérieure et extérieure.
- Joints entre la maçonnerie et la charpente.
- Joints aux cornières de support de la maçonnerie ou de panneaux extérieurs.
- Joints entre les ouvrages de béton.
- Tous les joints divers requis par les plans, mais non couverts par d'autres sections.

Produits acceptables : Dyméric de Tremco Canada CWS de DOW CORNING

.2 Mastic d'étanchéité à un seul composant, à base d'uréthane. Produit non affaissant, conforme à la norme CAN/CGSB-19.GP.13M, de même couleur que l'élément adjacent, Usage :

- Joint entre cadre intérieur de porte de cloison vitrée ou autre et matériaux autre que le gypse.
- Scellement des joints entre le gypse et les éléments des fenêtres et murs-rideaux.
- Scellement entre gypse et ouvrage métallique.

Produits acceptables : Dymonic FC de Tremco Canada ou produit de remplacement approuvé au moyen d'un addenda, pour les contours d'ouvertures extérieurs et joints de contrôle.

Ce scellant ne doit pas supporter la formation de moisissures et ne doit pas permettre à la poussière et à la saleté de s'incruster.

.3 Mastic d'étanchéité à base de caoutchouc silicone ou latex pouvant être peint, à un seul composant, conforme à la norme CAN/CGSB 19-GP-17M, usage :

- Scellement des surfaces intérieures, boucher fissures, sceller ouvertures et trous d'aération.
- Scellement entre les cadres de portes et cloisons vitrés intérieurs et les panneaux de gypse ou enduits de plâtre.
- Sauf indication contraire, à utiliser à l'intérieur ou le scellant doit être peint.
- Scellant acoustique pour les ouvrages apparents.

Produits acceptables : Tremflex 834 de Tremco Canada Ltée,

.4 Scellant acoustique à base de caoutchouc synthétique, ne séchant pas, conforme à la norme CAN/CGSB 19.21, usage :

- Scellement des profilés de l'ossature métallique des cloisons sèches et de chacun des panneaux de gypse ou béton assurant les assemblages acoustiques autour des prises de courant et commutateurs.
- Travaux de scellement de coupe-vapeur et au niveau de la dalle de béton du RDC.

Produit acceptable : Acoustical Sealant de Tremco Canada Ltée.

.5 Scellant à l'époxy :

- Scellant type "Gel Epoxy" de marque "Scelflex" de Scelco Inc. (Ste-Foy, Québec), à base d'époxy (100% solide) à deux (2) composants.
- Scellant type "Sikadur 31 Hi-Mod Gel" de Sika Canada inc, adhésif de résine époxyde structurale en pâte, à deux composants, sans solvant, insensible à l'humidité, à haut module et haute résistance.
- Scellant type "Epolith" de BASF Building Systems, mastic de jointoiement époxyde 100% solide à deux composants.

.6 Fonds de joints préformés, compressibles et non compressibles

- Éléments en mousse de polyéthylène, d'uréthane, de néoprène ou de vinyle.
- Baguettes de remplissage en mousse cellulaire extrudée
- Éléments surdimensionnés de 30 à 50 %.
- Éléments en néoprène ou en caoutchouc-butyle

- Baguettes rondes et pleines, d'une dureté Shore A de 70.

- Éléments en mousse de forte masse volumique

- Éléments en mousse de PVC cellulaire extrudée, en mousse de polyéthylène cellulaire extrudée, d'une dureté Shore A de 20 et présentant une résistance à la traction de 140 à 200 kPa, en mousse de polyoléfine extrudée, d'une masse volumique de 32 kg/m³, ou encore en néoprène, de dimensions recommandées par le fabricant.

Produit acceptable : Éthafoam de Dow Chemical ou produit de remplacement approuvé au moyen d'un addenda.

.7 Ruban antisolidarISA-01tion

- Ruban en polyéthylène n'adhérant pas au produit d'étanchéité.Tel que 470 ou 481 de 3M ou produit de remplacement approuvé au moyen d'un addenda.

.8 Produits de nettoyage pour joints

- Produits de nettoyage non corrosifs et non salissants, compatibles avec les matériaux constituant les joints et avec les produits d'étanchéité, et recommandés par le fabricant de ces derniers.
- Apprêt : selon les indications du fabricant.

Section : 09 21 16 Revêtement en plaque de plâtre

1. Plaques ordinaires : conformes à la norme ASTM C 36/C36M, de type X, de 16 mm d'épaisseur, de 1200 mm de largeur et de la longueur utile maximale, avec rives équerries aux extrémités et rives équerries sur les côtés.

Produit acceptable : Sheetrock de Canadian Gypsum Corporation ou ProRoc de BPB Canada

2. Plaques de plâtre hydrofuge pour plafond (ou indiquées aux plans, sur murs seulement) : Conformes à la norme ASTM C 630/C630M-01, de type X, de 16 mm d'épaisseur, de 1200 mm de largeur et de la longueur utile maximale.

Produits acceptables : Sheetrock Water-resistant de Canadian Gypsum Corporation ou ProRoc résistant à l'humidité de BPB Canada.

3. Profilés de fourrure métalliques : tiges de suspension, fils de fixation, pièces rapportées et ancrages : conformes aux recommandations du fabriquant.

4. Fourrures souples pour cloisons sèches (ou requis aux plans) : en acier galvanisé, d'épaisseur requise, permettant une fixation souple des plaques de plâtre.

5. Vis perceuses en acier : conformes à la norme ASTM C 1002.

6 Adhésif pour montants : conforme à la norme CAN/CGSB-71.25, ASTM C 557.

7. Adhésif de lamellation : selon les recommandations du fabricant, sans amiante.

8. d'affleurement, renforts d'angles, joints de retrait et bordures : conformes à la norme ASTM C 1047, en métal galvanisé, d'une épaisseur à nu de 0,5 mm, à ailes perforées, d'un seul tenant.

9. Produit d'étanchéité : selon les exigences de la section 07 92 10 - Étanchéité des joints.

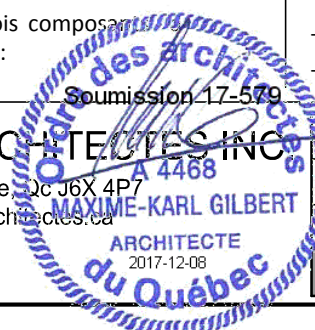
10. Mastic d'étanchéité acoustique : selon la norme ONGC 19-GP-21M.

11. Polyéthylène : conforme à la norme CAN/CGSB-51.34, type 2.

12. Bandes isolantes : néoprène à cellules ouvertes, de 3 mm d'épaisseur, de 25 mm de largeur, dont une des faces est enduite d'un auto-adhésif permanent, de longueur appropriée.



BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
(T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca



No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUSSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUSSION	M.K.G.

Nom Projet	Project name
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3	
Nom Feuille	Sheet name
DEVIS ABRÉGÉ	

Client	Client	No Projet	Feuille/Détail
SCC		17-579	A-01.3
Dessiné par:	Approuvé par:	Date:	No de Page
X.O.	M.A.L.	2017-06-20	04 /14

13. Pâte à joints : en stricte conformité et selon les recommandations des fabricants pour chaque types des différents supports.
14. Ruban adhésif pour gypse extérieur : du type imperméable (sauf ou l'uréthane est utilisé)

Examen préalable

Le début des travaux par l'entrepreneur signifie l'acceptation implicite des surfaces de supports et des conditions ou elles se trouvent.

Section : 09 22 14 Fourrures et lattis

Contenu de la section

1. Les travaux couverts par le document contractuel faisant l'objet du présent contrat comprennent de façon non limitative pour la préparation, fourniture et installation ainsi que tous les matériaux, l'outillage, la main-d'œuvre et la surveillance nécessaire pour compléter les ouvrages indiqués aux plans et décrits ci-dessous :
- Toutes les fourrures telles que décrites aux plans.
 - Tous autres travaux nécessaires pour travail complet et soigné.

Produits

1. Matériaux et matériel

- Fourrures métalliques : (profilés, suspensions, fils de ligature, pièces rapportées, ancrages) conformes à la norme ASTM C 841.
- Lattes métalliques : conformes à la norme ASTM C 847, de type et de masse appropriée au système d'enduits et à l'espacement des appuis.
- Lattes en plaques de plâtre : conformes à la norme ASTM C 841, de type X, d'épaisseur appropriée au système d'enduits et à l'espacement des appuis.
- Armatures pour pose d'un enduit sur isolant rigide : treillis à mailles hexagonales de 25 mm d'ouverture, en fil d'acier galvanisé de 0.9 mm, selon la norme ASTM C 1032.
- Armatures à enduit de ciment : treillis à mailles carrées de 50 mm d'ouverture, en fil d'acier galvanisé de 1.6 mm.
- Papier de construction : feutre bitumineux n°15, conforme à la norme CSA A123.3.
- Membranes de polyéthylène : conformes à la norme CAN/CGSB-51.34, de type 2, de 0.15 mm d'épaisseur.
- Produits acceptables : conformément aux indications de la directive ECP-69.
- Accessoires métalliques : (baguettes d'angle, cueillies de plinthes, renforts de type Cornerite, moulures d'affleurement) conformes à la norme ASTM C 1047.
- Joints de dilatation : moulures d'affleurement posées dos à dos, selon la norme ASTM C 1047, recouvertes d'une membrane en polyéthylène formant une garniture continue étanche à l'air, ou assemblage de fabrication spéciale en tôle d'acier zinguée ou revêtue de cuivre, de 0.45 mm d'épaisseur, avec pare-air flexible. (Usage sous les éléments structuraux)
- Barres résilientes
 - Seront en acier galvanisé à parois de 0.5mm (calibre 28) et de 38mm de largeur par 13mm de profond, permettant une fixation souple des panneaux de gypse telle que la barre RC-1 de C.G.C.
- Profilés de fourrure
 - Profilés de fourrure en acier galvanisé (calibre 26), largeur 70mm, profondeur 22mm, rebords 12mm ou profilé de 19 x 38 x 1.6mm d'épaisseur.
- Agrafes
 - Agrafes de fourrure: agrafe à pression fabriquée de broches de 2.5mm de diamètre.
- Accessoires et moulures de finition
 - Accessoires: éclipse, fixation, attaches en fil métallique qui viennent s'ajouter aux éléments de l'ossature conformément aux recommandations du fabricant.

Matériaux acceptables: moulure de marque Pull Away 13mm de Trim Tex. Distribué par Westroc.

- Scellant
 - Scellant insonorisant: selon la norme ONGC 19-GP-21M.
 - Lattes métalliques : conformes à la norme ASTM C 847, de type et de masse appropriée au système d'enduits et à l'espacement des appuis.
 - (Si requis aux plans) Armatures pour pose d'un enduit sur isolant rigide : treillis à mailles hexagonales de 25 mm d'ouverture, en fil d'acier galvanisé de 0.9 mm, selon la norme ASTM C 1032.
 - (Si requis aux plans) Armatures à enduit de ciment : treillis à mailles carrées de 50 mm d'ouverture, en fil d'acier galvanisé de 1.6 mm.
 - Membranes de polyéthylène : conformes à la norme CAN/CGSB-51.34, de type 2, de 0.15 mm d'épaisseur.
 - Accessoires métalliques : (baguettes d'angle, cueillies de plinthes, renforts de type Cornerite, moulures d'affleurement) conformes à la norme ASTM C 1047.
 - Joints de dilatation : moulures d'affleurement posées dos à dos, selon la norme ASTM C 1047, recouvertes d'une membrane en polyéthylène formant une garniture continue étanche à l'air, ou assemblage de fabrication spéciale en tôle d'acier zinguée ou revêtue de cuivre, de 0.45 mm d'épaisseur, avec pare-air flexible. (Usage sous les éléments structuraux)
2. Substitution
- Toute substitution de matériel doit être préalablement approuvée par l'Architecte au moyen d'un addenda.

Section : 09 30 13 Carrelages de céramique

Contenu de la section

1. Les travaux couverts par le document contractuel faisant l'objet du présent contrat comprennent de façon non limitative pour la préparation, fourniture et installation ainsi que tous les matériaux, l'outillage, la main-d'œuvre et la surveillance nécessaire pour compléter les ouvrages indiqués aux plans et décrits ci-dessous :
- Les carreaux de céramique sur les murs tels qu'indiqués aux plans des fins.
 - Les plinthes de céramique (adjacentes aux carreaux de céramique)
 - Moulures de transitions et de finition
 - Autres accessoires pour un travail complet.

Produits

2. Carrelages de sol et muraux
- Carreaux de céramique : conformes à la norme CAN/CGSB-74.1, et ANSI A118.4.
 - Modèle et couleur : Voir plans des fins.
 - Dimensions : Voir plans des fins.
3. Mélanges et adhésifs
- Utiliser les produits fabriqués par MAPEI CANADA inc.
 - Sable : conforme à la norme ASTM C 144, passant le tamis n° 16.
 - Produit d'addition au latex : si requis et selon les recommandations écrites du fabricant.
 - Eau : potable et exempte de minéraux ou de produits chimiques nuisibles aux mélanges de mortier et de coulis.
 - Support des murs: Conforme aux normes : ASTM C 630, C1396, C1178. Épaisseur de 12 mm ou 16 mm (indiqué aux plans) de type X.
 - Produit acceptable : - DensShield, tel que fabriqué par Georgia Pacific.
 - Diamondback, tile backer tel que fabriqué par CertainTeed.
- Produits acceptés pour application de (ciment colle)
- Planchers et murs : ciment-colle, ULTRALIGHT de MAPEI
 - NB. Le ciment colle doit être de couleur blanche pour la pose des carreaux de

couleur pâle.

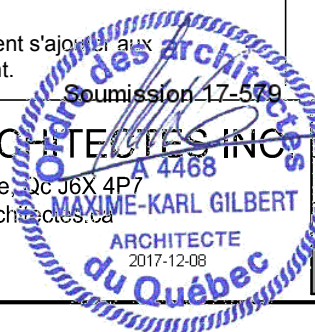
4. Coulis
- Pigments
 - Pigments minéraux, résistants à la chaux, solides à la lumière, conformes à la norme ASTM C 979.
 - Les pigments doivent être ajoutés au coulis par le fabricant.
 - Les coulis colorés sur place ne sont pas acceptés.
 - Les pigments peuvent être ajoutés aux coulis de ciment Portland de type commercial, au coulis pour pose à sec et au coulis de ciment Portland modifié au latex.
- Coulis de ciment Portland : conforme à la norme ANSI A108.1.
 - Le coulis doit être constitué d'une partie de ciment Portland blanc et d'une partie de sable blanc passant un tamis n° 30.
 - Coulis de ciment Portland de type commercial : conforme à la norme CTI A118.6.
 - Coulis pour pose à sec : conforme à la norme CTI A118.6.
 - Coulis de ciment Portland modifié au latex : conforme à la norme ANSI A108.1, à cure rapide, à résistance initiale élevée, modifié aux polymères, résistant aux taches, de type commercial, avec sable pour les revêtements de sol, sans sable pour les revêtements de sol et les revêtements muraux en carreaux à surface polie.
 - Couleur : Au choix de l'architecte dans la gamme standard des couleurs du fabricant.
 - Produit accepté pour les murs, joints de 3mm : Keracolor S de Mapei.
 - Produit accepté pour les planchers, joints de 3mm : Kerapoxy de Mapei.
 - Produit de nettoyage : selon les recommandations écrites du fabricant.

5. Accessoires

- Treillis d'armature : treillis en acier galvanisé de 50 mm x 50 mm x 1.6 mm x 1.6 mm, soudé, en feuilles plates.
 - Baguettes de joint
 - Éléments stratifiés, à âme en néoprène noir de 32 mm x 3 mm recouverts de laiton (sur les deux faces), avec ancrages disposés à 15 mm d'entraxe des deux côtés.
 - Bandes en zinc en laiton de dimensions approprié à l'ouvrage, avec ancrages disposés à 150 mm d'entraxe des deux côtés.
 - Support métallique d'enduit : lattis conforme à la norme ASTM C 847, fini galvanisé, à nervures de 10 mm, d'une masse surfacique de 2.17 kg/m².
 - Bandes de joints, moulures de transition et profilé d'arrêt de céramique: éléments extrudés spéciaux, en acier inoxydable et aluminium.
 - De Schluter systems, en longueur de 2.5M et largeur selon l'épaisseur de la céramique:
 - Bandes de réduction : éléments extrudés spéciaux, en acier inoxydable, présentant une pente maximale de 1:2.
 - Joints de fractionnement préfabriqués : éléments spéciaux, d'une dureté Shore A d'au moins 60 et présentant une élasticité de plus ou moins 40 % lorsqu'ils sont utilisés conformément au détail 301EJ de l'ACTTM, emplacement à déterminer selon recommandation du manufacturier.
 - Produit d'étanchéité : conforme à la section 07 92 10 - Étanchéité des joints.
 - Produit d'étanchéité: conforme à la section : 07 92 10 Étanchéité des joints de couleur choisie par l'architecte.
 - Produit de scellement et enduit protecteur pour planchers: suivant les recommandations des fabricants des carreaux et du coulis.
 - Bande
6. Enduit de ragréage/ lissage
- Enduit aux résines acryliques, à base de ciment Portland, spécialement conçu pour recharger et lisser les dalles-supports en béton. Les produits contenant du gypse ne sont pas acceptés.
 - Le produit utilisé doit présenter au moins les caractéristiques ci-après.



BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca



No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUSSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUSSION	M.K.G.

Nom Projet	Project name	Client	No Projet	Feuille/Détail	
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC	17-579	A-01.4	
Nom Feuille	Sheet name	Dessiné par:	Approuvé par:	Date:	No de Page
DEVIS ABRÉGÉ		X.O.	M.A.L.	2017-06-20	05 /14

- Résistance à la compression : 25 MPa.
- Résistance à la traction : 7 MPa.
- Résistance à la flexion : 7 MPa.
- Densité : 1.9.
- L'enduit doit pouvoir être appliqué en couches d'au plus 12 mm d'épaisseur, pouvoir être dégradé en biseau et lissé à la truelle ou être autonivelant.
- La couche d'enduit doit être prête à recevoir à couche subséquente 48 heures après l'application.
- Produit acceptable : Ultraplan 1 de Mapei, Apprêt primer T de Mapei.
- Lorsque la surface à niveler est en terrazzo ou céramique, prévoir le ponçage des surfaces et la pose d'une couche liante au Keralastic/Kérabond. Dans tous les cas, prévoir l'application d'un enduit de liaison tel que U.P. Primer ou "MAPECEM" selon les recommandations du fabricant.

7. Produits de nettoyage

- En stricte conformité avec les recommandations écrites du fabricant des tuiles de céramique. Produits spécialement conçus pour nettoyer les surfaces en maçonnerie et en béton, mais qui ne nuisent pas au liaisonnement des diverses couches d'enduit destinées à la mise en œuvre des carrelages, y compris les couches de ragréage-lissage de même que les couches et membranes d'imperméabilisation à base d'élastomère.
- Les produits contenant des matières acides ou caustiques ne sont pas acceptés.

8. Substitution

Toute substitution de matériel doit être préalablement approuvée par l'Architecte au moyen d'un addenda.

Section : 09 91 26 Peinturage

1. Liste des systèmes de peinture

.1 Tous les produits de peinture utilisés devront être de faible COV ou zéro COV certifié ou conforme à Greenseal selon les systèmes suivants.

.2 Finition intérieure :

- Système 1: à utiliser pour blocs de béton et murs en béton coulé: une couche de peinture-émulsion d'impression, conforme à la norme ONGC 1-GP-119M, no. 850-130 0 COV écosource de Sico, deux (2) couches de peinture 100% acrylique fini mélamine, série 855 0 COV écosource de Sico certifié Greenseal GS 11.

- Système 2: À utiliser pour les murs, fausses-poutres et plafond en panneaux de gypse: une (1) couche d'apprêt selon la norme ONGC 1-GP-119M, no. 850-130 0 COV écosource de Sico, deux (2) couches, fini mélamine 100 % acrylique, série 855 0 COV écosource de Sico certifié Greenseal GS-11.

- Système 3: à utiliser pour les surfaces de métaux ferreux ayant reçues une couche d'apprêt: retoucher la couche d'apprêt avec apprêt griptec de Sierra 0 COV une (1) couche de fond, deux (2) couches semi brillante uréthane acrylique métalmax 0 COV conforme à la norme Greenseal.

- Système 4: à utiliser pour la tuyauterie et équipement: une (1) couche d'apprêt griptec de Sierra 0 COV, deux (2) couches semi brillante uréthane acrylique métalmax 0 COV conforme à la norme Greenseal.

- Système 5: à utiliser pour les plancher de béton: préparer avec un bouche-pores selon la norme ONGC 85-GP-32 et se conformer aux exigences du fabricant. Appliquer deux (2) couches de peinture acrylique et polyuréthane à base d'eau conforme à la norme Greenseal 0 COV Sierra S-40.

2. Conditions existantes :

- Examiner les subjectiles existants afin de vérifier si leur état peut compromettre la préparation adéquate des surfaces à peindre. Avant de commencer les travaux, signaler à l'Architecte, le cas échéant, les dommages, défauts ou conditions

insatisfaisantes ou défavorables décelés.

- Effectuer des essais vISA-01nt à contrôler le degré d'humidité des surfaces à peindre à l'aide d'un humidimètre électronique correctement étalonné; le degré d'humidité des planchers de béton doit cependant être évalué par un simple « contrôle du pouvoir couvrant sur surface de référence ». Communiquer ensuite les résultats à l'Architecte. Ne pas commencer les travaux avant que l'état des subjectiles ne soit jugé acceptable, selon la plage de valeurs recommandée par le fabricant.

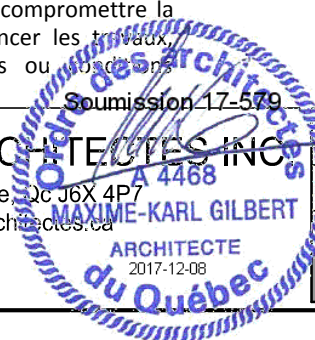
- Degré d'humidité maximum admissible

- .1 Stucco, enduits et plaques de plâtre : 12 %.
- .2 Béton : 12 %.
- .3 Blocs et briques de béton ou d'argile cuite : 12 %.
- .4 Bois : 15 %.

3. Produits acceptable : Sico-source, Benjamin Moor, Behr Paint, Bétonel, Dulux, Peinture MF.

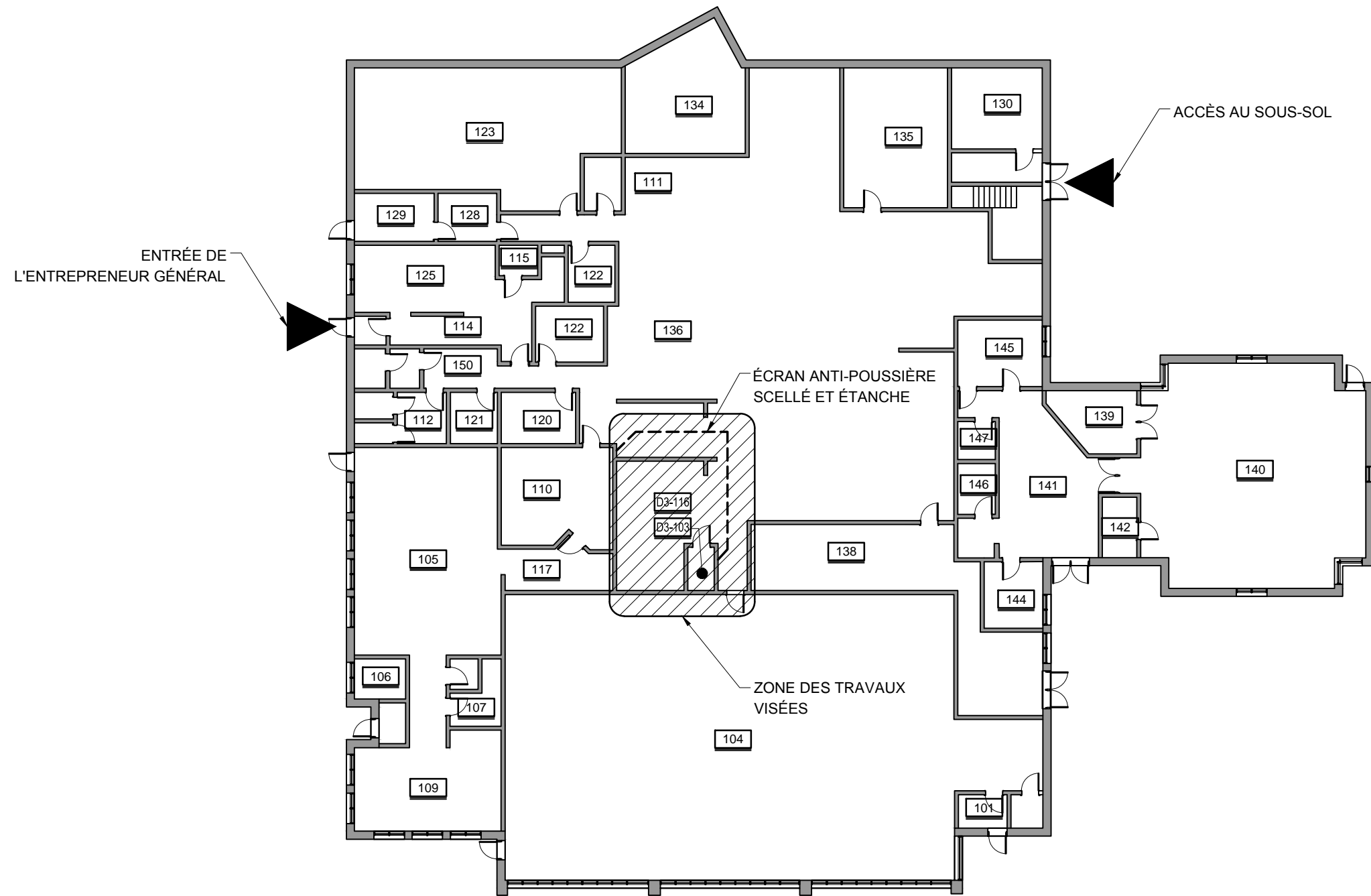


BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca

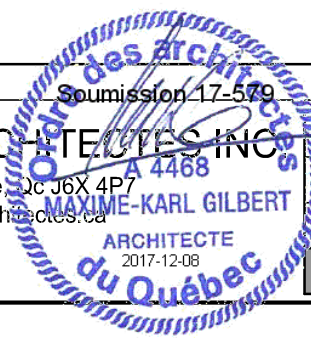


No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUSSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUSSION	M.K.G.

Nom Projet / Project name		Client / Client		No Projet		Feuille/Détail	
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC		17-579		A-01.5	
Nom Feuille / Sheet name		Dessiné par: / Drawn by:		Approuvé par: / Approved by:		Date: / Date:	
DEVIS ABRÉGÉ		X.O.		M.A.L.		2017-06-20	
						No de Page / Page No.	
						06 /14	



BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca

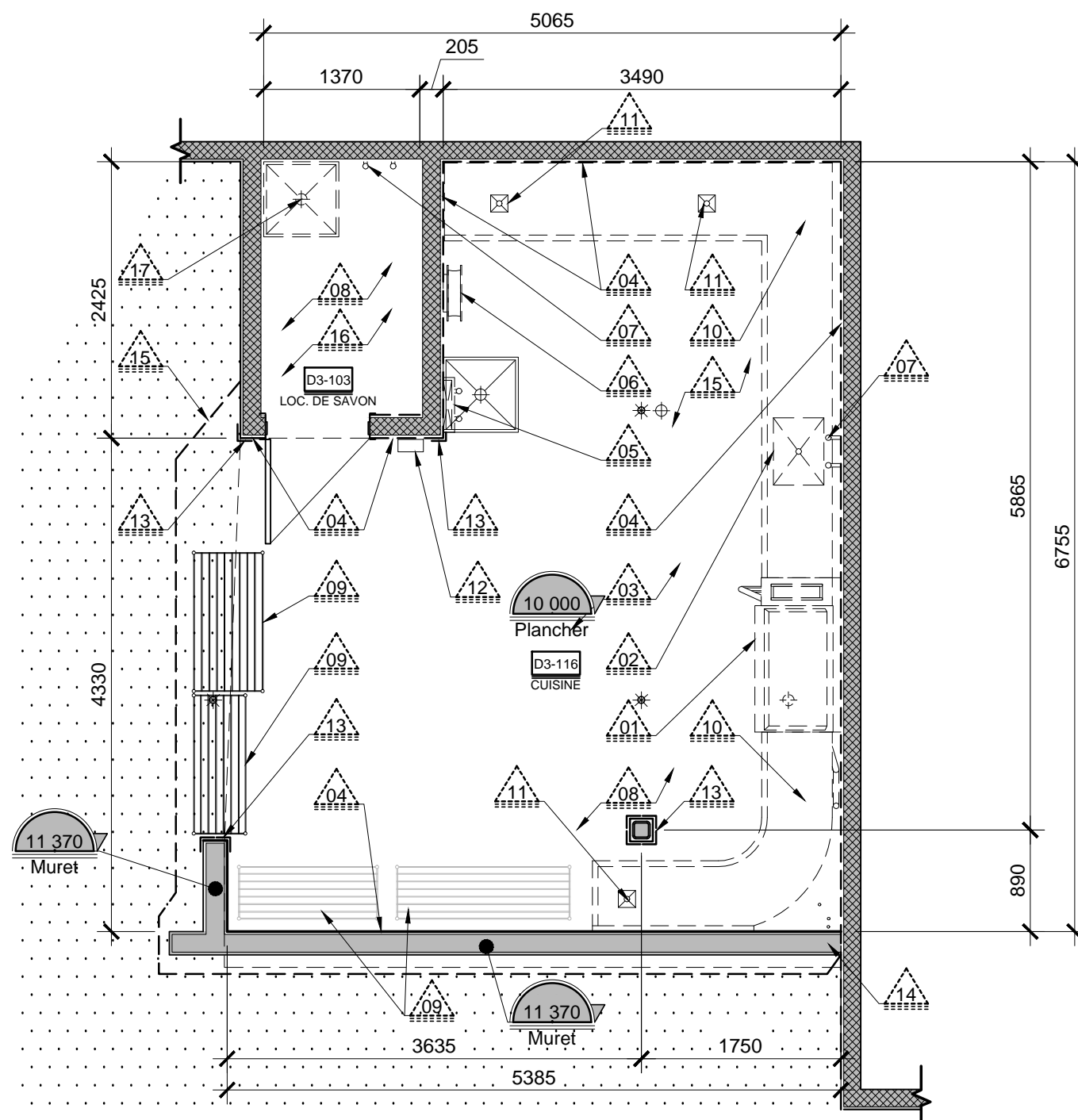


No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUSSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUSSION	M.K.G.

Nom Projet	Project name	Client	Client	No Projet	Feuille/Détail
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC		17-579	A-01.6
Nom Feuille	Sheet name	Dessiné par:	Approuvé par:	Date:	No de Page
LOCALISATION DES TRAVAUX		X.O.	M.A.L.	2017-06-20	07 /14

01 PLAN DE CUISINE DÉMOLITION

Échelle 1:50



A NOTES ET LÉGENDES

NOTES GÉNÉRALES:

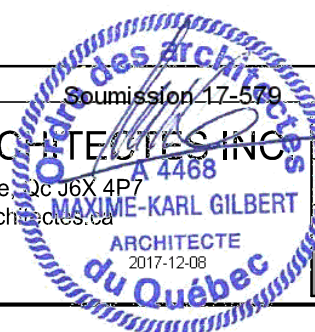
- VOIR PAGE A-01.1

NOTES SPÉCIFIQUES:

- 01 LAVE-VAISSELLE À DÉMOLIR
- 02 ÉVIER À DÉMOLIR, VOIR ING.
- 03 SECTION DE PLAFOND À DÉMOLIR, VOIR PLANS DE PLAFONDS
- 04 REVÊTEMENT DE CÉRAMIQUE MURALE À DÉMOLIR, SUIVANT LA DÉMOLITION DE LA CÉRAMIQUE PRÉVOIR UN GRENAILLAGE SUR LE MUR AFIN DE RETIRER LA COLLE ET PRÉPARER LA SURFACE À RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT
- 05 SOUFFLAGE MÉCANIQUE ET ROBINET À DÉMOLIR, VOIR ING.
- 06 SUPPORT À BOYEAU D'ARROSAGE À RETIRER ET RELOCALISER
- 07 TUYAUTERIE À DÉMOLIR, VOIR ING.
- 08 REVÊTEMENT DE PLANCHER ET PLINTE MURALE REMONTÉE À DÉMOLIR, VOIR PLANS DES FINIS
- 09 RANGEMENT AMOVIBLE À RETIRER ET RELOCALISER
- 10 MOBILIER EXISTANT À DÉMOLIR
- 11 DRAIN EXISTANT À DÉMOLIR, VOIR ING.
- 12 ÉQUIPEMENT À RETIRER LORS DE LA DÉMOLITION DE LA CÉRAMIQUE MURALE
- 13 COIN D'ACIER INOXYDABLE À DÉMOLIR
- 14 RECOUVREMENT DU MURET EN ACIER À ENLEVER ET RÉINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX
- 15 ÉCRAN ANTI-POUSSIÈRE SCELLÉ À CONSERVER DURANT LES TRAVAUX
- 16 PRÉPARER LE BLOC DE BÉTON POUR LA FUTURE CÉRAMIQUE MURALE
- 17 CUVE À RELOCALISER, VOIR ING.

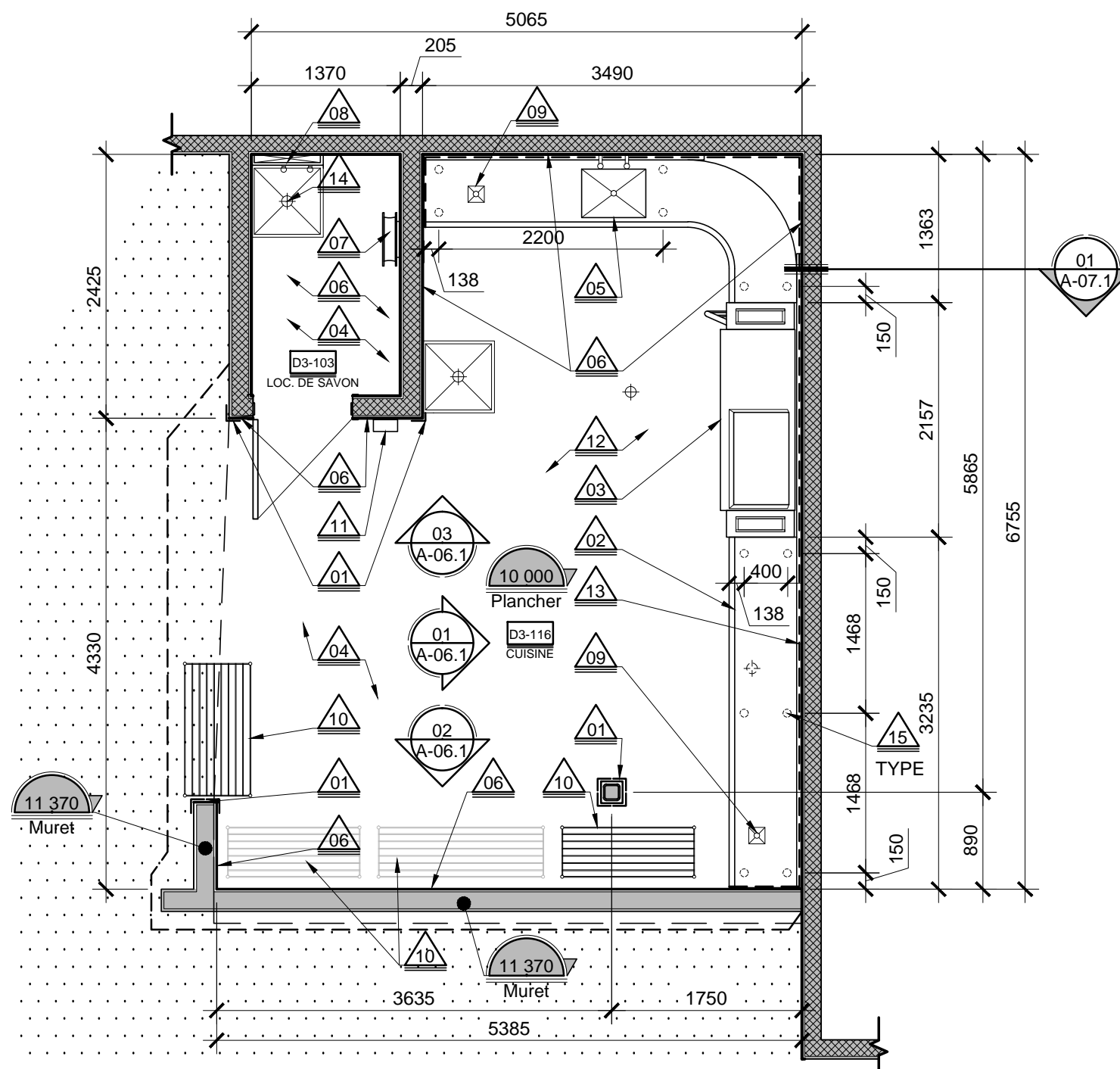


BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca



No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUMISSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUMISSION	M.K.G.

Nom Projet	Project name	Client	No Projet	Feuille/Détail	
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC	17-579	A-03.1	
Nom Feuille	Sheet name	Dessiné par:	Approuvé par:	Date:	No de Page
PLAN DE CUISINE DÉMOLITION		X.O.	M.A.L.	2017-06-20	08 /14



A NOTES ET LÉGENDES

NOTES GÉNÉRALES:

- VOIR PAGE A-01.1

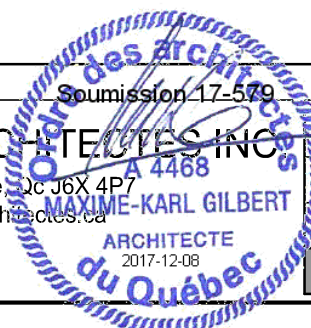
NOTES SPÉCIFIQUES:

- 01 NOUVEAUX COINS EN ACIER INOXYDABLE 100X100X2080 MIN. DE HAUT. PRÉVOIR ARONDIR LES COINS (7x)
- 02 NOUVELLE TABLE D'ÉCOULEMENT, VOIR ÉLÉVATION. PRÉVOIR LE DRAINAGE, VOIR ING.
- 03 NOUVEAU LAVE-VAISSELLE, VOIR ING. POUR MODÈLE
- 04 NOUVELLE SECTION DE PLANCHER ET DE PLAFOND, VOIR PLANS DES FINIS ET PLANS DES PLAFONDS
- 05 NOUVEL ÉVIER INTÉGRÉ AU MOBILIER D'ACIER, VOIR ING. POUR LE DRAINAGE
- 06 NOUVEAU REVÊTEMENT DE CÉRAMIQUE MURALE PLEINE HAUTEUR, VOIR ÉLÉVATION
- 07 SUPPORT À BOYEAU D'ARROSAGE EXISTANT RELOCALISÉ, HAUTEUR TEL QUE L'EXISTANT
- 08 NOUVEAU ROBINET ET TUYAUTERIE EN SURFACE, VOIR ING. PRÉVOIR LE RECOUVREMENT DE LA TUYAUTERIE À L'AIDE D'UNE PLAQUE D'ACIER INOXYDABLE PLEINE HAUTEUR. PRÉVOIR JOINT DE SCELLANT ÉPOXY À LA BASE ET À LA TÊTE DU SOUFFLAGE
- 09 NOUVEAU DRAINAGE, VOIR ING.
- 10 RANGEMENT AMOVIBLE RELOCALISÉ
- 11 ÉQUIPEMENT À RÉINSTALLER SUIVANT L'APPLICATION DE LA NOUVELLE CÉRAMIQUE MURALE. HAUTEUR TEL QUE L'EXISTANT
- 12 PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DU LOCAL SUIVANT LA DÉMOLITION
- 13 BANDE D'ACIER INOXYDABLE APPLIQUÉE EN SURFACE, VOIR ÉLÉVATIONS POUR HAUTEUR
- 14 CUVE RELOCALISÉE, VOIR ING.
- 15 PATTE DE SUPPORT DE TABLE, VOIR DÉTAIL

04
A-07.1



BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca

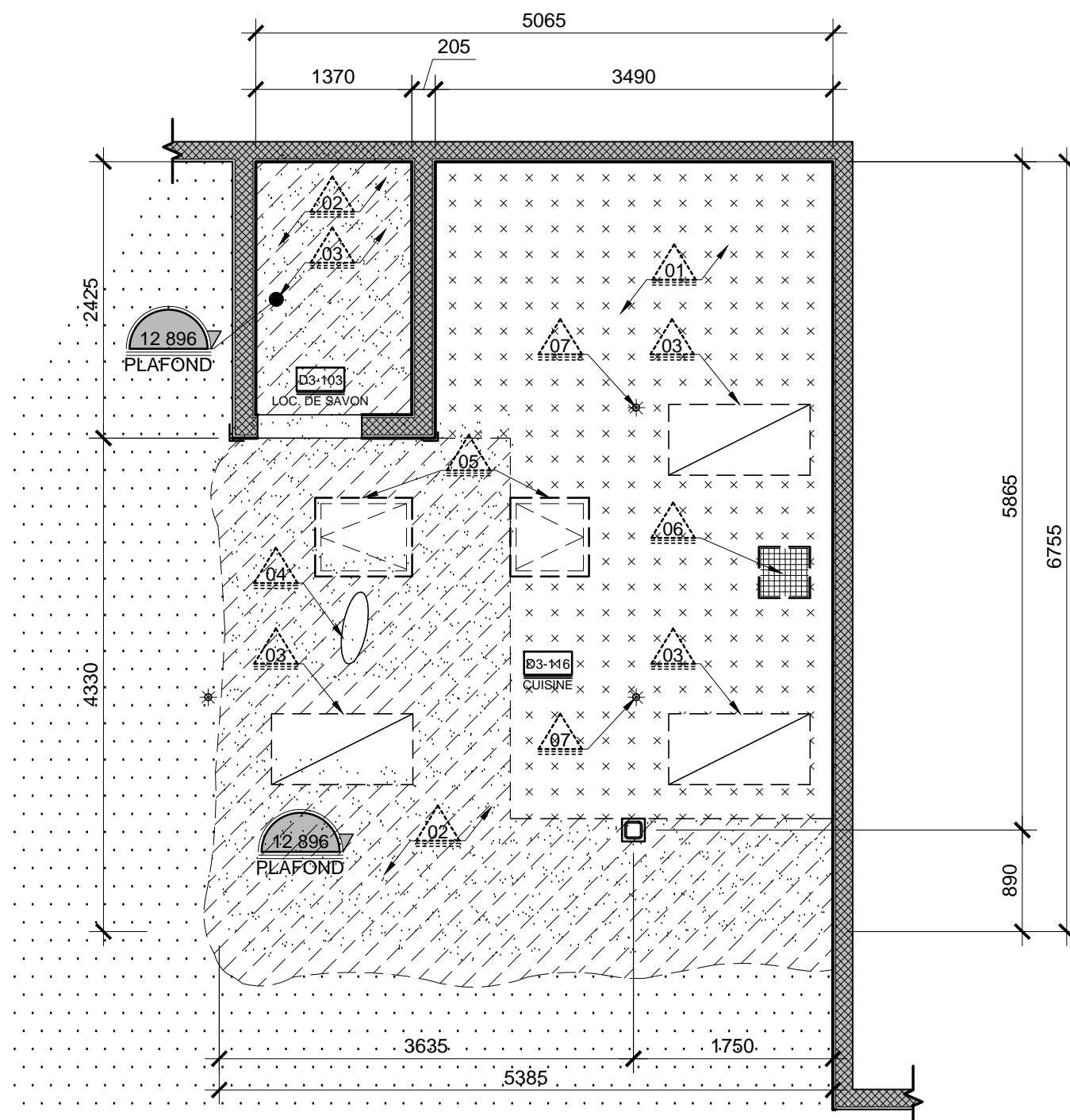


No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUMISSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUMISSION	M.K.G.

Nom Projet	Project name	Client	No Projet	Feuille/Détail	
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC	17-579	A-03.2	
Nom Feuille	Sheet name	Dessiné par:	Approuvé par:	Date:	No de Page
PLAN DE CUISINE CONSTRUCTION		X.O.	M.A.L.	2017-06-20	09 /14

01 PLAN DE PLAFOND DÉMOLITION

Échelle 1:50



A NOTES ET LÉGENDES

NOTES GÉNÉRALES:

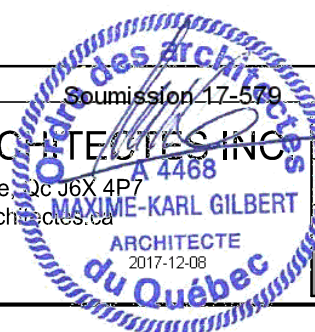
- VOIR PAGE A-01.1

NOTES SPÉCIFIQUES DÉMOLITION:

- RECOUVREMENT DE PLAFOND EN ACIER INOXYDABLE À DÉMOLIR. PRÉVOIR ÉGALEMENT LA DÉMOLITION DU GYPSE
- SECTION DE PLAFOND DE GYPSE À DÉMOLIR
- LUMIÈRE EXISTANTE À DÉMOLIR, VOIR ING.
- RÉFLECTEUR EXISTANT À RETIRER ET RÉINSTALLER SUIVANT LA DÉMOLITION
- TRAPPE D'ACCÈS À ENLEVER ET RÉINSTALLER SUIVANT LE DÉMOLITION
- GRILLAGE DE VENTILATION, VOIR ING.
- TÊTE DE GICLEUR À PROTÉGER DURANT LES TRAVAUX



BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca

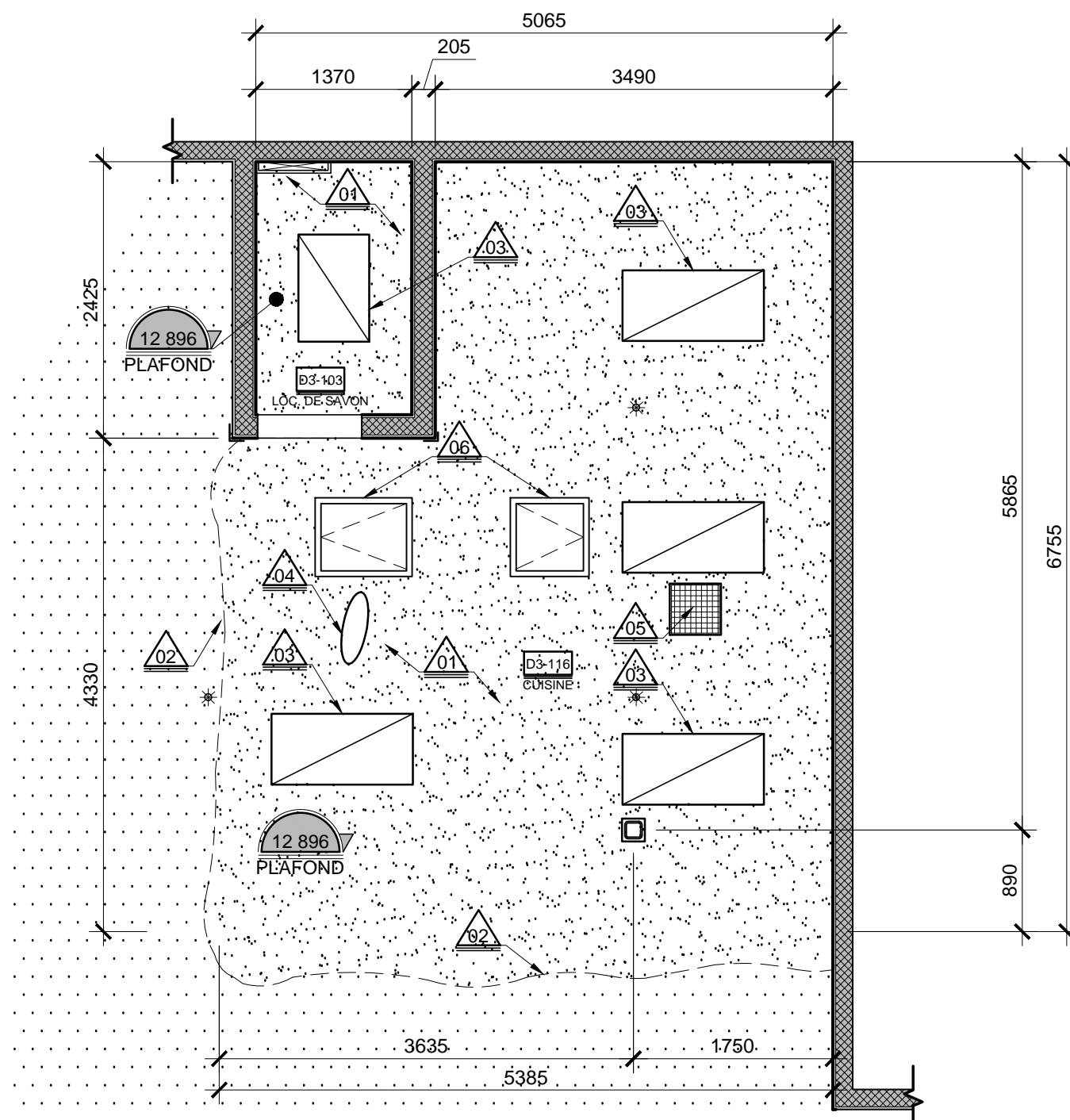


No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUSSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUSSION	M.K.G.

Nom Projet	Project name	Client	Client	No Projet	Feuille/Détail
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC		17-579	A-04.1
Nom Feuille	Sheet name	Dessiné par:	Approuvé par:	Date:	No de Page
PLAN DE PLAFOND DÉMOLITION		X.O.	M.A.L.	2017-06-20	10 /14

01 PLAN DE PLAFOND CONSTRUCTION

Échelle 1:50

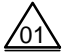




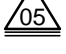
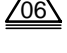


A NOTES ET LÉGENDES

NOTES GÉNÉRALES:

- VOIR PAGE A-01.1

NOTES SPÉCIFIQUES CONSTRUCTION:

-   NOUVEAU PLAFOND DE GYPSE HYDROFUGE PEINT
-  PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DES PLAFONDS SUITE AUX TRAVAUX
-  NOUVEAUX LUMINAIRES, VOIR ING.
-  RÉFLECTEUR EXISTANT RELOCALISÉ
-  GRILLAGE DE VENTILATION, VOIR ING.
-  TRAPPE D'ACCÈS EXISTANTE PEINTE



BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca
 Soumission 17-579
 A 4468
 MAXIME-KARL GILBERT
 ARCHITECTE
 2017-12-08
 Ordre des architectes du Québec

No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUSSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUSSION	M.K.G.

Nom Projet	Project name
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3	SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3

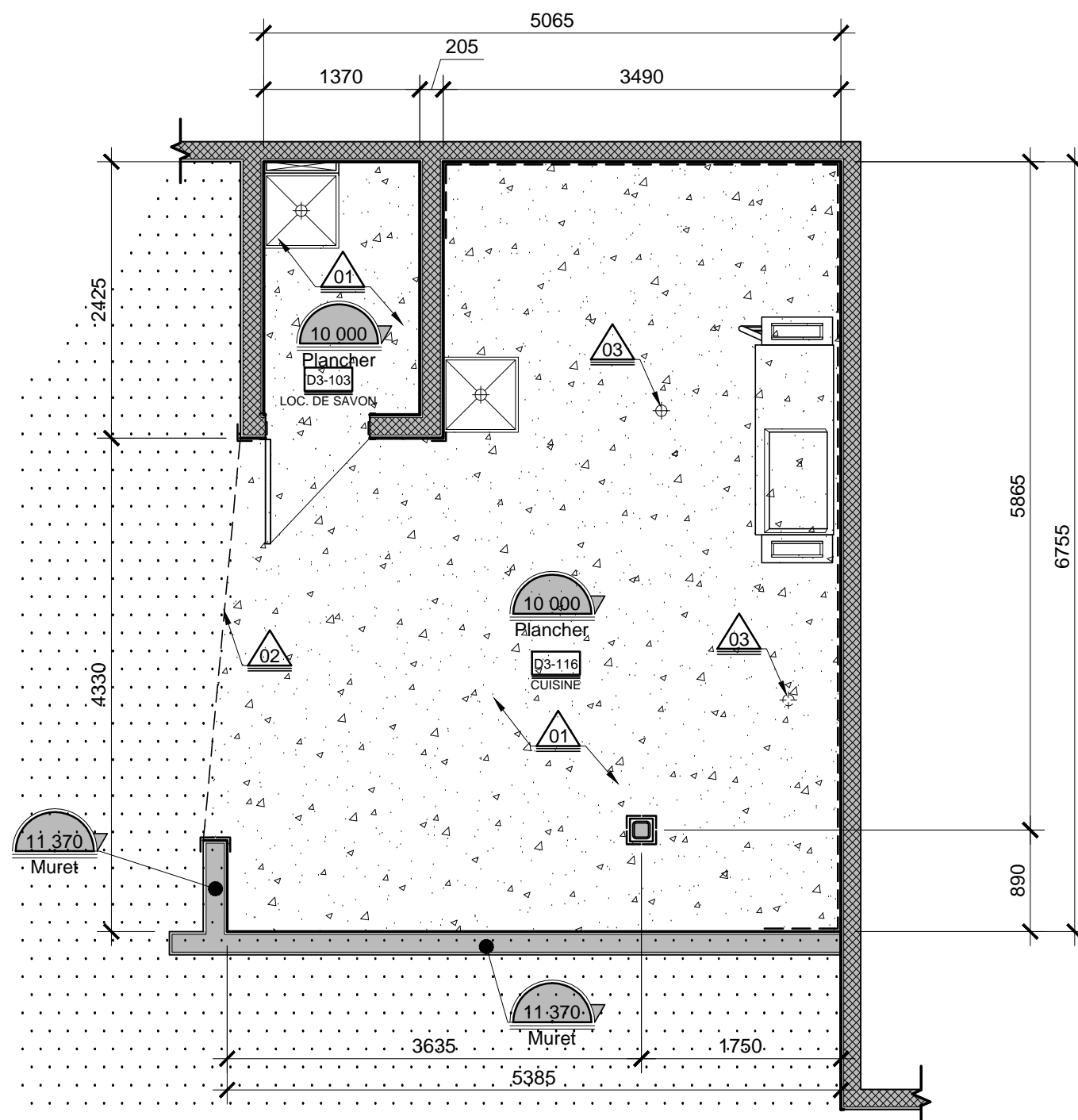
Nom Feuille	Sheet name
PLAN DE PLAFOND CONSTRUCTION	PLAN DE PLAFOND CONSTRUCTION

Client	Client	No Projet	Feuille/Détail
SCC	SCC	17-579	A-04.2

Dessiné par:	Approuvé par:	Date:	No de Page
X.O.	M.A.L.	2017-06-20	11 /14

01 PLAN DES FINIS CONSTRUCTION

Échelle 1:50



A NOTES ET LÉGENDES

NOTES GÉNÉRALES:

- VOIR PAGE A-01

NOTES SPÉCIFIQUES:

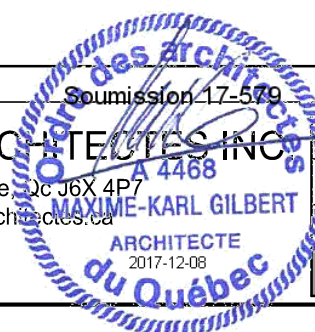
01 PRÉPARER LA SURFACE DU PLANCHER (GRENAILLAGE ET RESURFAÇAGE) POUR ACCUEILLIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT ÉPOXY, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.



02 PRÉVOIR MOULURE DE JONCTION NOYÉ DANS UN SCÉLLANT À L'ÉPOXY AVEC LE REVÊTEMENT EXISTANT

03 DRAINS EXISTANTS MODIFIÉS, VOIR ING.

BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca

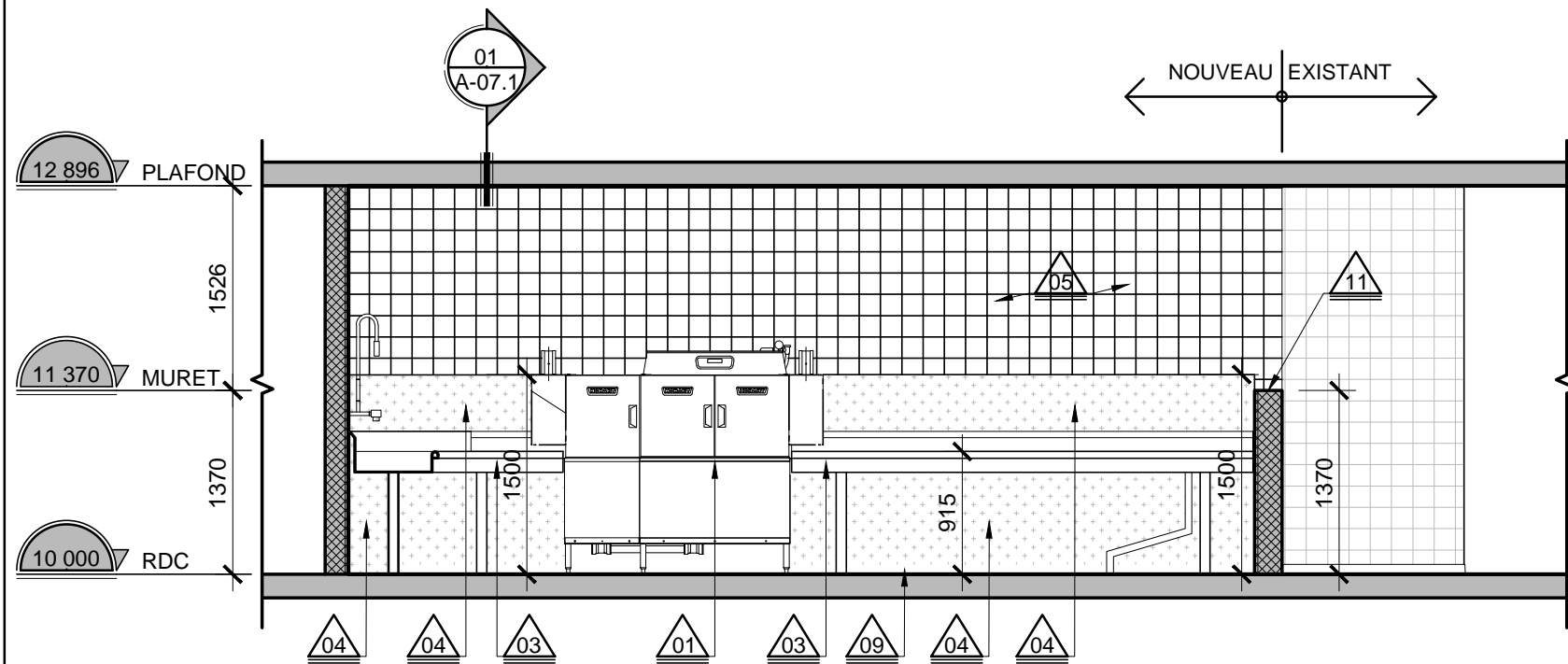


No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUSSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUSSION	M.K.G.

Nom Projet	Project name	Client	Client	No Projet	Feuille/Détail
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC		17-579	A-05.1
Nom Feuille	Sheet name	Dessiné par:	Approuvé par:	Date:	No de Page
PLAN DES FINIS		X.O.	M.A.L.	2017-06-20	12 /14

01 ÉLÉVATION 01 CONSTRUCTION

Échelle 1:50



A NOTES ET LÉGENDES

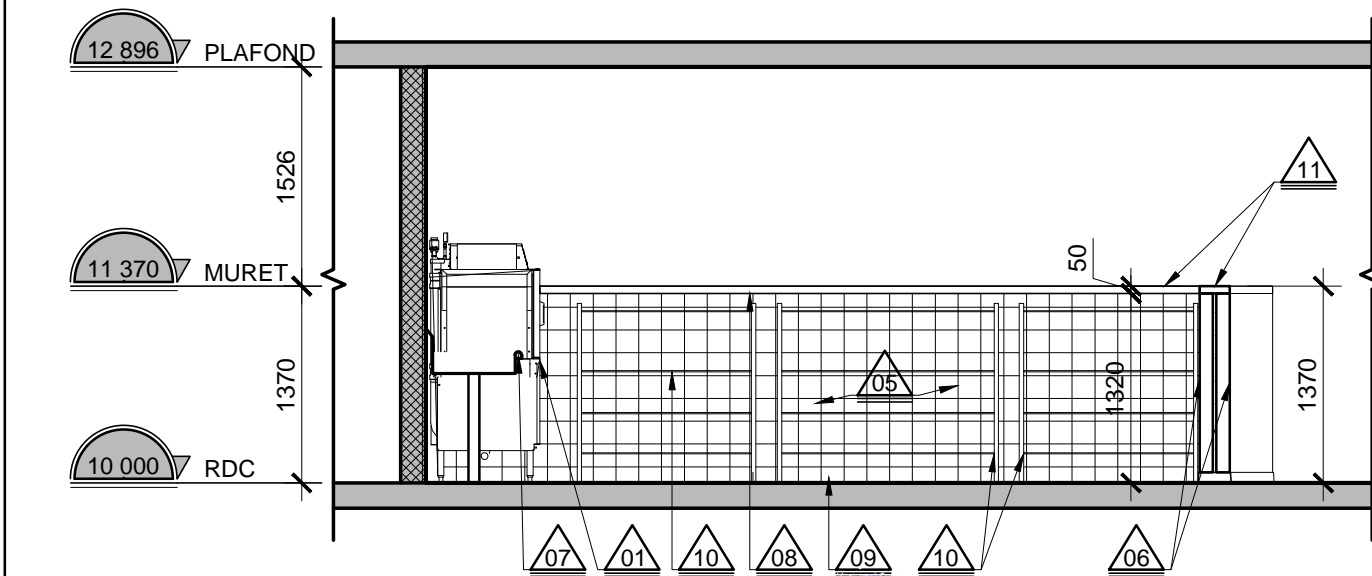
NOTES GÉNÉRALES: VOIR PAGE A-01

NOTES SPÉCIFIQUES:

- ▲01 NOUVEAU LAVE-VAISSELLE, VOIR ING.
- ▲02 NOUVEL ÉVIER INTÉGRÉ, VOIR ING. POUR RACORDEMENT
- ▲03 NOUVELLE TABLE D'ÉCOULEMENT EN ACIER INOXYDABLE
- ▲04 SECTION D'ACIER INOXYDABLE DE 1500MM DE HAUT APPLIQUÉE EN SURFACE. PRÉVOIR UN JOINT DE SCÉLLANT ÉPOXY AU PÉRIMÈTRE DES PANNEAUX. PRÉVOIR UNE FINITION DES ARRÊTES ROULÉES
- ▲05 PRÉVOIR LE GRENAILLAGE DE LA SURFACE EXISTANTE AVANT LA PAUSE DE LA NOUVELLE CÉRAMIQUE MURALE 150MMX150MM COULEUR ET MODÈLE TEL QUE L'EXISTANT
- ▲06 NOUVEAU COIN EN ACIER INOXYDABLE 100X100X2080 AVEC COIN ARRONDI ET SCÉLLANT À L'ÉPOXY
- ▲07 BORDS ROULÉS ET FERMÉS, VOIR COUPE TYPE
- ▲08 TABLETTE EN ACIER INOXYDABLE EXISTANTE, RÉINSTALLÉE
- ▲09 SCÉLLANT À L'ÉPOXY À LA JONCTION DE LA CÉRAMIQUE ET DE L'ÉPOXY
- ▲10 MEUBLE AMOVIBLE EXISTANT RELOCALISÉ
- ▲11 TÊTE DE MURET À RÉINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX

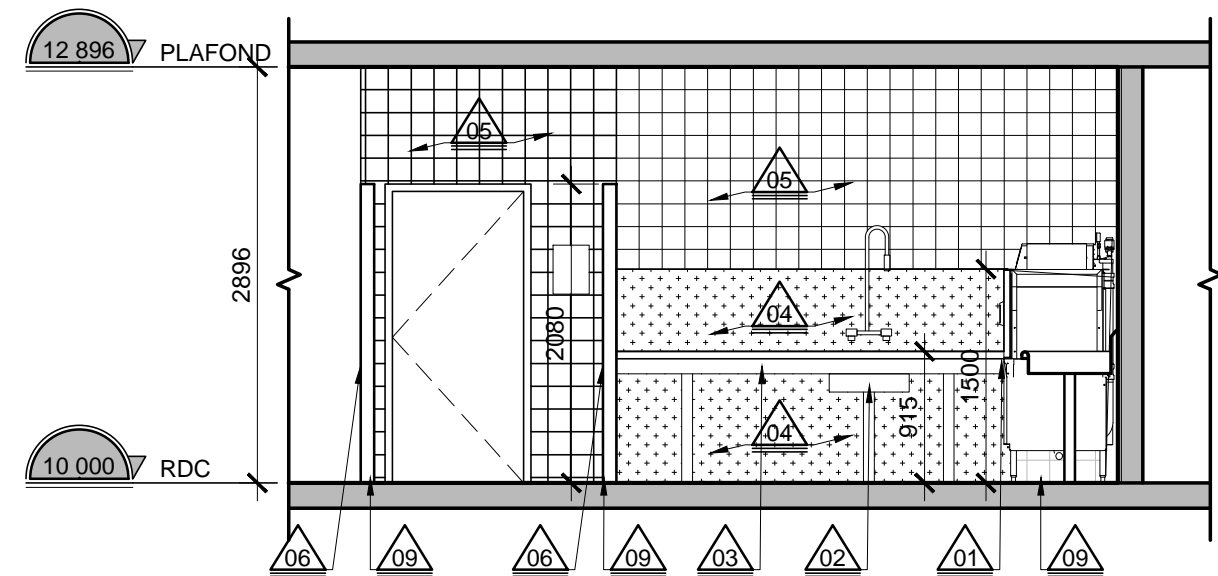
02 ÉLÉVATION 02 CONSTRUCTION

Échelle 1:50



03 ÉLÉVATION 03 CONSTRUCTION

Échelle 1:50



BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca

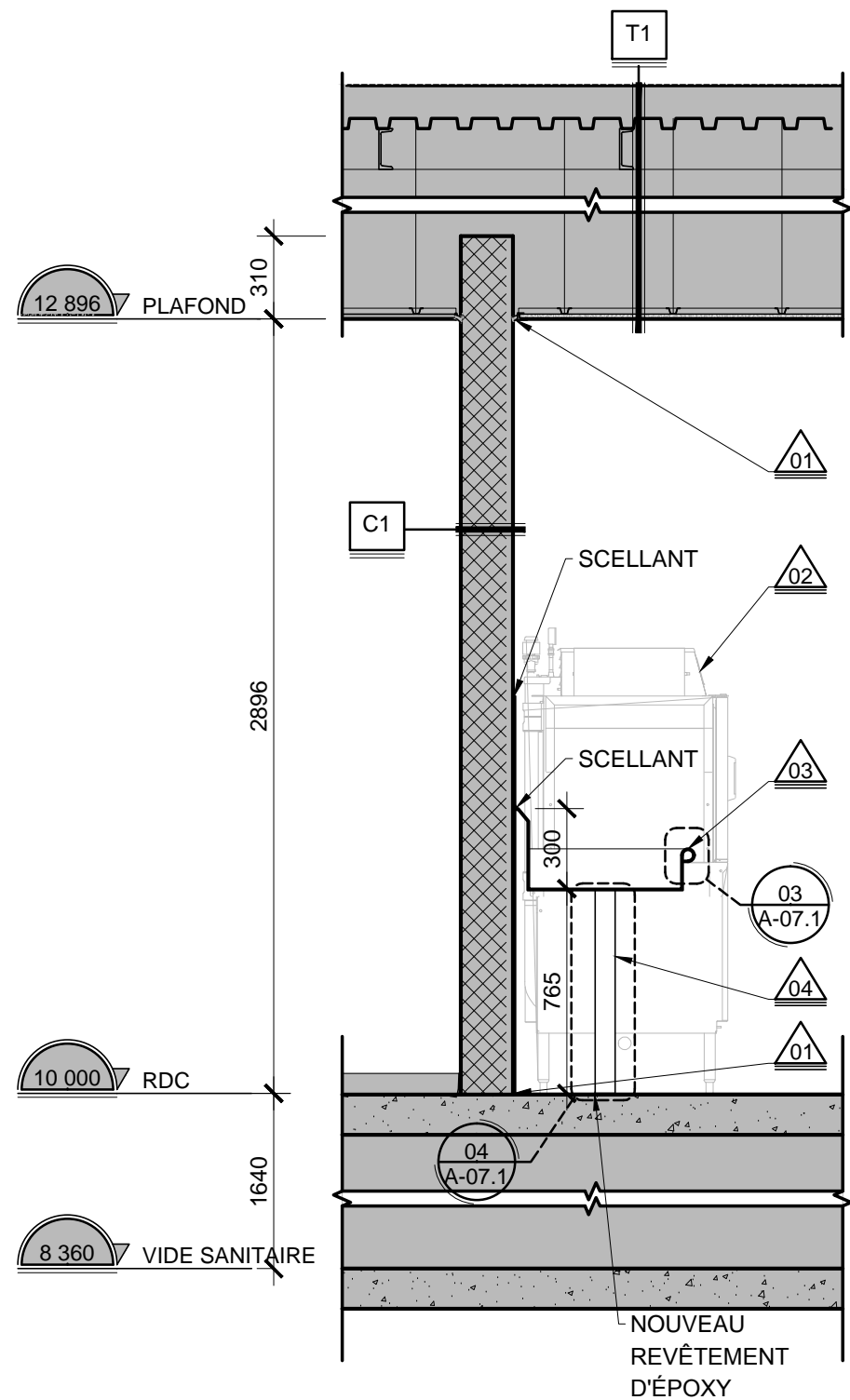


No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUSSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUSSION	M.K.G.

Nom Projet		Project name		Client		No Projet		Feuille/Détail	
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC		17-579		A-06.1	
Nom Feuille		Sheet name		Dessiné par:		Approuvé par:		Date:	
ÉLÉVATIONS CONSTRUCTION		ÉLÉVATIONS CONSTRUCTION		X.O.		M.A.L.		2017-06-20	
								No de Page	
								13 /14	

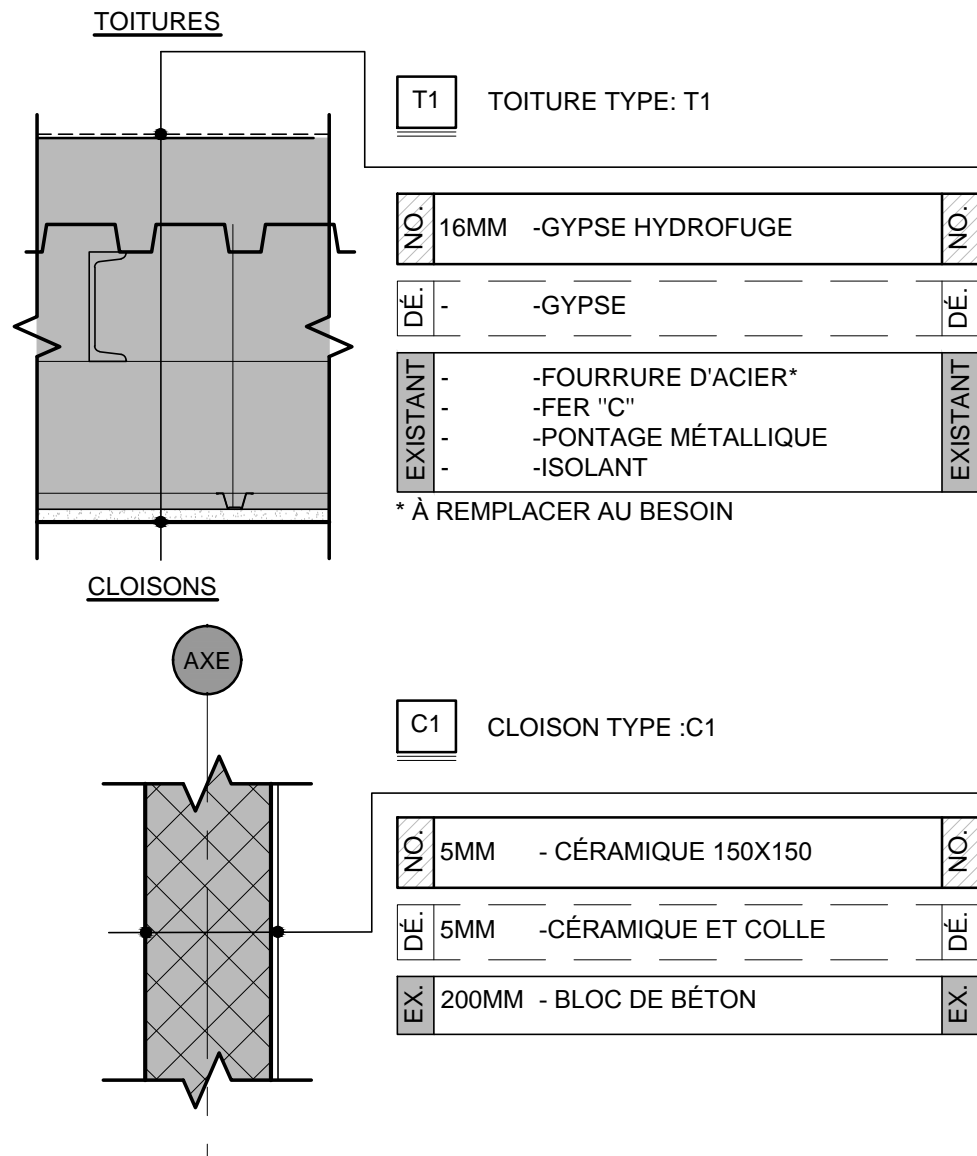
01 COUPE DE MUR

Échelle 1:25

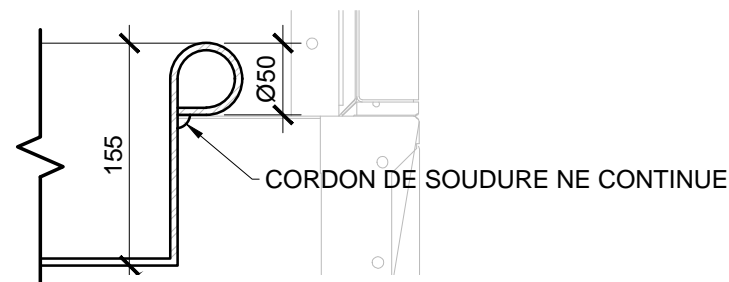


02 COMPOSITIONS TYPES

Échelle 1:10



03 DÉTAIL BORD



A NOTES ET LÉGENDES

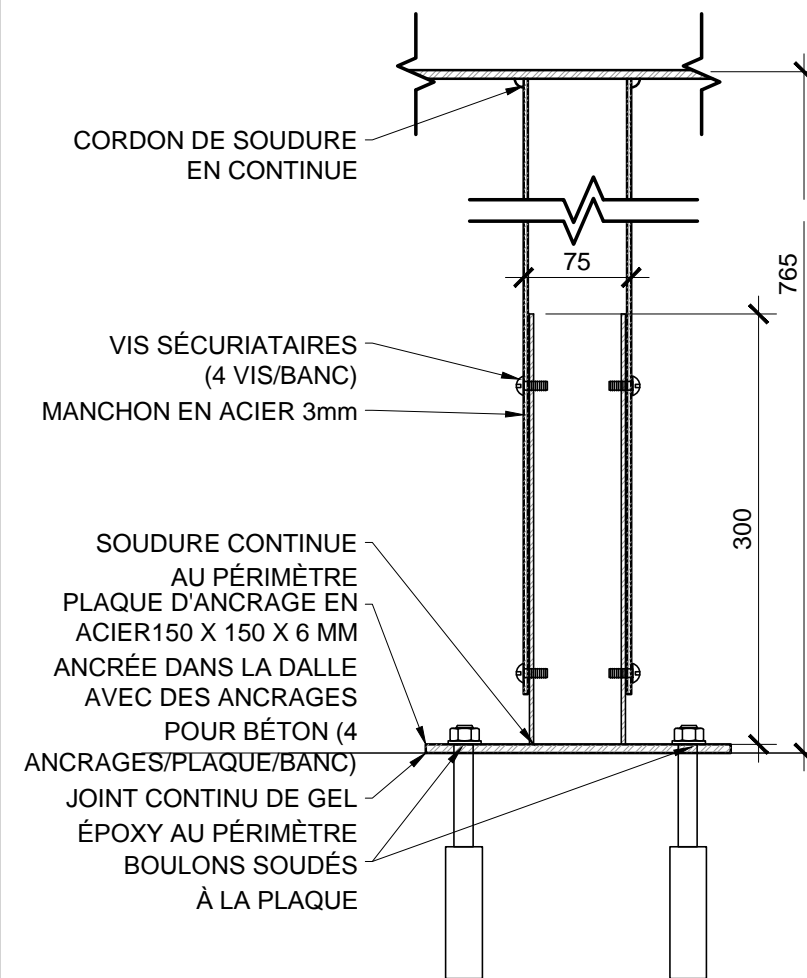
NOTES GÉNÉRALES:

- VOIR PAGE A-01

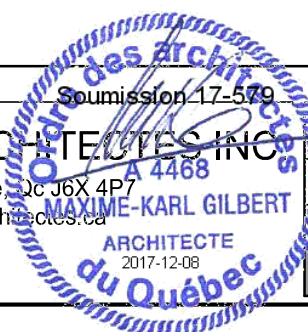
NOTES SPÉCIFIQUES:

- 01 SCELLANT ÉPOXYDIQUE
- 02 NOUVEAU LAVE-VAISSELLE, VOIR ING.
- 03 NOUVELLE TABLE D'ÉCOULEMENT EN ACIER INOXYDABLE. 3MM AVEC BORDS ROULÉS ET SOUDÉS
- 04 PATTE EN ACIER INOXYDABLE, VOIR DÉTAIL DE FIXATION

04 DÉTAIL PATTE ET FIXATION



BELLEMARE & GILBERT ARCHITECTES INC.
 3215, boul. de La Pinière, bureau 205, Terrebonne, QC J6X 4P7
 (T) 514 526-2626 (F) 514 526-2628 www.bgarchitectes.ca



No	Date	Description	Émis par
02	2017-12-08	SOUMISSION R1	M.K.G.
01	2017-11-24	SOUMISSION	M.K.G.

Nom Projet	Project name	Client	No Projet	Feuille/Détail	
SCC 550 - Rempl. de lave-vaisselle bâtiment D-3		SCC	17-579	A-07.1	
Nom Feuille	Sheet name	Dessiné par:	Approuvé par:	Date:	No de Page
COUPES ET COMPOSITIONS TYPES		X.O.	M.A.L.	2017-06-21	14